

BANQUE

**REAMENAGEMENT DE L'AGENCE DE
POITIERS**

PPSPS

Chasseneuil du Poitou,
Le 28 Décembre 2005

P 1/7



A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

1/ Renseignements Généraux

Chantier : **Banque**
24 bis rue Victor Hugo
86000 POITIERS

Nature des travaux : Travaux de réaménagement de
l'agence (courant fort et faible)
Lots 260 et 270

Durée des travaux : 9 Mois

Maître de l'Ouvrage : CREDIT

90, Quai de Seine
75613 PARIS Cedex 12

Tél. : 01.53.02.66.44
Fax : 01.53.02.67.82

Entreprise Titulaire : **BRUNET ELECTRICITE**
4, Allée des Cytises
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Tél. : 05 49 62 34 03
Fax. : 05 49 62 34 08

2/Entreprise

<http://www.brunet-groupe.fr/>

Horaires de Chantier :
8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h45 du Lundi au Jeudi
8h00 - 12h00 / 13h30 - 15h30 le vendredi

Responsable des travaux sur le site :
Mr. FAUGEROUX : Responsable de groupe
Mr. RICORDEAU Sébastien : Chef de chantier



3/ Nature des travaux :

Début des travaux : Mi-janvier
Durée des travaux : 9 mois
Effectifs : 2 à 4 personnes

4/ Matériel intervenant :

Véhicule de la Société (Kangoo)

5/ Conditions générales de sécurité

Equipement du personnel :

- * Les vêtements flottants sont dangereux et donc à proscrire.
- * Le port de la tenue de travail et de tous les équipements de protection individuelle fourni par l'entreprise est obligatoire.
- * Le port des montres bracelets et des bagues est à éviter quelque soit votre emploi sur le chantier. Cela peut provoquer un accident.

Tenue de travail :

- * Pantalon + Veste
- * Chaussures de sécurité
- * Gants cuir ou caoutchouc
- * Casque

Médecine du travail :

L'Entreprise adhérente à la Médecine du Travail de Bâtiment et des Travaux Publics procède aux visites médicales (obligatoires). Il n'existe pas de régime particulier vis-à-vis de la Législation sur les maladies professionnelles.



Premiers soins en cas d'accident :

Des boîtes pharmaceutiques des premiers soins sont disposées :

- * Dans le véhicule du Chef de chantier
- * Dans le véhicule du Chargé d'Affaires
- * Les noms, adresse et numéros de téléphone sont inscrits dans les comptes-rendus de chantier
- * Les responsables de chantier seront prévenus par tous les moyens (portables)

Instruction du Personnel :

Chaque chef de chantier a la mission d'informer le personnel des risques encourus ; cette information peut être verbale.

6/ Hygiène et sécurité

A- Sur le chantier :

Utilisation des sanitaires prévus sur le chantier

Dépôt du matériel dans le local stockage prévu pour les entreprises intervenantes

L'électricité nécessaire au chantier est prise sur les prises de courant possédant un adaptateur 230 V – 10/6 A de sensibilité 30mA (COFFRET).

Les repas des ouvriers seront pris sur l'extérieur. Ils perçoivent une indemnité de repas.

B- Une réunion préparatoire est organisée au début du chantier afin de préciser les consignes particulières nécessaires à l'exécution de ce chantier à tout le personnel y travaillant.

C- En cas d'accident du travail :

- * Prévenir par tous moyens l'organisme de secours
- * Prévenir par tous moyens le chef de chantier
- * Prévenir par tous moyens le bureau de l'entreprise
- * Envoyer un homme à l'avant des secours afin de guider ceux-ci

Dans tous les cas, chaque nouvel arrivant sur le chantier sera pris en charge par le chef de chantier qui lui explique sa tâche et les consignes de sécurité particulières.



D- Nettoyage- Evacuation des déchets :

- * Stockage provisoire des déchets sur le chantier
- * Evacuation des déchets à chaque fin de journée
- * Chaque responsable de chantier sera tenu responsable de la propreté de son chantier

E- Le stationnement :

Les véhicules particuliers et de l'entreprise stationnent sur les places réservées.

F- Accès au chantier :

Néant.

G- Outillage portatif :

L'outillage portatif électrique est de classe III : TBT (Tension nominale inférieure à 50 Volts) ou de classe II à double isolation.

H- Approvisionnement :

Il sera fait par des camions de moins de 19 tonnes

I- Habilitation :

Chaque électricien possède une habilitation électrique sous forme de badge intégré dans son vêtement de travail.



DETAILS DES TRAVAUX EFFECTUES

ANNEXE 1

Travaux et modes opératoires	Matériels et matériaux utilisés	Risques encourus	Mesures de sécurités collectives et individuelles	Observations
Pose de fourreaux dans béton plancher + bandes	Tenaille, mètre, jolari, escabeau	Blessures corporelles, chutes	Casque, chaussures, gants, lunettes	Il faut toujours quelqu'un à proximité. Respecter la zone de sécurité.
Réservations	Perforateurs, perceuses à percussion, échafaudage	Poussières, gravas, nuisances auditives	Port de lunettes de protection, casque, oreillettes	Bien s'assurer qu'aucune personne n'est au niveau inférieur.
Pose de chemins de câbles et de colliers de supportage	Échafaudage, coupe boulons, disqueuse, meuleuse, perceuse à percussion	Blessures corporelles, projections métalliques, poussières, chutes, coupures graves, brûlures	Équipement complet sur échafaudage, lunettes de protection pour meuler, gants, casque anti-bruit	Travail en équipe, bien faire attention à la direction des copeaux, bien dégager le lieu de travail
Tirage de câbles et tuyauterie	Dérouleuse, échafaudage, patins, rouleaux, bouteille oxygène et acétylène	Blessures aux mains, chutes, brûlures aux mains, écrasement des pieds	Gants, garde corps sur échafaudage, lunettes de protection pour meuler et souder, gants, casque anti-bruit	Bien fixer le matériel utilisé, travailler en binôme
Pose et raccordement d'appareillages	Échafaudage, visseuse, petit outillage dudgeonnière	Chutes, blessures légères	Côte de travail bien fermée en bon état	Travail en équipe
Raccordements armoires électriques	Petit outillage, escabeau, dénude câble, sertisseuse	Blessures légères, coupures	Raccordement hors tension	Travail en équipe
Essais	Contrôleur, mégohm, manomètre	Electrocution, brûlures	Appareils appropriés, zone de sécurité, gants, lunettes de protection	Essais effectués par des personnes habilitées.

P 6/7



ADRESSES UTILES

INSPECTION DU TRAVAIL	22, Rue Gay Lussac 86000 POITIERS 05.49.01.99 00
C.R.A.M.C.O.	CENTRE OUEST 87100 LIMOGES 05 55 45 39 06
O.P.P.B.T.P	1 rue Langlois 79000 NIORT 05 49 28 42 75
MEDECINE DU TRAVAIL	24 rue Salvador Allende 86000 POITIERS 05 49 61 19 77
POMPIERS	18
SAMU	15
HOPITAL	CHU DE POITIERS 05 49 44 44 44
FRANCE TELECOM	Dérangements et services Faire le 13
EDF	Sécurité dépannage 05 49 21 23 69
GDF	Sécurité dépannage 05 49 21 20 70

